

## Séance ordinaire du 12 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 août 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Postes</b>	<b>Noms</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> Nancy Bernier, greffière.

### **Assemblée de consultation publique du 12 août 2025 - 19h41**

#### **Assemblée de consultation publique Premier projet de règlement n° 92-2005-86**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 ».

Le maire, M. Luc Forand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 8 juillet dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville, le 22 juillet dernier.

M. Forand cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du Service de l'urbanisme.

M. Massicotte poursuit en exposant les modifications apportées par ce projet de règlement qui contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption du deuxième projet de règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

### **Période de questions ou commentaires - 19 h 43 à 19 h 45**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des commentaires aux membres du conseil municipal quant à l'assemblée de consultation publique.

#### **Assemblée de consultation publique Premier projet de règlement n° 92-2005-85**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales ».

## **Séance ordinaire du 12 août 2025**

Le maire, M. Luc Forand, indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance du 8 juillet dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville, le 22 juillet dernier. M. Forand cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du Service de l'urbanisme.

M. Massicotte poursuit en exposant les modifications apportées par ce projet de règlement qui contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption du deuxième projet de règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

---

### **Période de questions ou commentaires - 19 h 48 à 20 h 44**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des commentaires aux membres du conseil municipal quant à l'assemblée de consultation publique.

### **Fin de la séance de l'assemblée de la consultation publique - 20 h 44**

## **Séance ordinaire du 12 août 2025**

---

### **ORDRE DU JOUR**

- Mot de bienvenue

#### **Début de la séance ordinaire**

3. Adoption ordre du jour
4. Procès-verbal du 8 juillet 2025
5. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

#### **Première période de questions**

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6. Visite initiale pour des suivis de mouvements de sols – 1140-1142 rue Leclair / Octroi de mandat
7. Thermopompe murale - Service incendie / Acquisition

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

8. Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Saint-Césaire utilise une autre langue que le français / Adoption
9. Projet de Règlement n° 320 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux / Avis de motion

#### **Demande(s) de contribution financière**

10. Opération Nez rouge Granby-Cowansville / Demande de soutien financier

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE**

11. Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité civile avec la Ville de Farnham / Renouvellement et autorisation de signature
12. Règlement n° 300-02 modifiant le Règlement 300 concernant la circulation et le stationnement / Avis de motion

**Séance ordinaire du 12 août 2025**

**TRAVAUX PUBLICS**

**Voirie**

13. Poste de journalier en eau potable et en eaux usées au service des Travaux publics / Embauche
14. Contrat de déneigement et de déglacage route 233, rue Notre-Dame de la route 112 à l'avenue Denicourt / Octroi de contrat et autorisation de signature
15. Tables Halte Routière / Acquisition
16. Résolution 2025-07-203 – Installation d'un abreuvoir au parc Neveu / Abrogation
17. Saleuse pour camion dompeur F-550 / Acquisition
18. Pelle pour camion F-550 / Acquisition
19. Convoyeur pour saleuse / Acquisition
20. Travaux d'électricité à la station de pompage Côté / Octroi de contrat
21. Visites subséquentes pour des suivis de mouvements de sols – 1140-1142 rue Leclair / Octroi de mandat
22. Préparation de la demande d'aide financière dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Rosalie (avenant) / Octroi de mandat
23. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation - Projet remplacement ponceau sur le rang Rosalie / Dépôt d'une demande
24. Remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat
25. Surveillance de chantier et surveillance de bureau dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat
26. Surveillance et contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat

**URBANISME**

27. DM-05-2025, demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une enseigne concernant le 660, route 112
28. PIIA-09-2025, concernant l'installation d'une enseigne commerciale au 660, route 112
29. PPCMOI-01-2025 concernant l'aménagement de logements d'habitation au 1000-1002, rue Notre-Dame / Premier projet
30. Dépôt du deuxième projet de Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Adoption
31. Dépôt du deuxième projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 / Adoption

**LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

32. Poste de responsable de la bibliothèque / Permanence

## Séance ordinaire du 12 août 2025

33. Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Demande d'aide financière
34. Résolution 2025-04-104 – Mandat de services professionnels pour le changement d'alimentation du transfo au complexe sportif / Abrogation

### Affaires nouvelles

### Correspondances

35. Liste de correspondances

### Communication du maire

### Seconde période de questions

### Fin de la séance

---

### Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### Résolution 2025-08-217

#### Ordre du jour / Adoption

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2025-08-218

#### Procès-verbal du 8 juillet 2025 / Adoption

Une copie du procès-verbal du 8 juillet 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le procès-verbal du 8 juillet 2025 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2025-08-219

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

## Séance ordinaire du 12 août 2025

<b>Comptes payés</b>	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> : S13627 à S13653 62952 à 63036	<b>223 879,75 \$</b>
<b>Comptes payables</b>	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> : S13654 à S13745 63037 à 63060	<b>351 188,46 \$</b>
<b>Comptes recevables</b>	Pour la somme de
Factures n <sup>os</sup> 5FD000089 à 5FD0000104	<b>47 104,80 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Première période de questions

La première période de questions n'a pas eu lieu.

### Résolution 2025-08-220

#### Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et assistante greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Offre de service pour une visite initiale pour des suivis de mouvements de sols au 1140-1142 rue Leclair à Groupe Civitas inc., de Granby, pour le prix de 4 900 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service datée du 18 juillet 2025.
- Acquisition de deux thermopompes murales pour le service de Protection et de Secours civil à l'entreprise Le Bleu des Champs, de Saint-Césaire, au prix de 6 700\$, plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n° 7897, datée du 30 juillet 2025.

### Résolution 2025-08-221

#### Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Saint-Césaire utilise une autre langue que le français / Adoption

**Considérant** que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, LQ 2022, c 14, sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

**Considérant** que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février dernier;

**Considérant** que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française, RLRQ c C-11;

**Considérant** que, pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Saint-Césaire doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

Séance ordinaire du 12 août 2025

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'adopter la Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Saint-Césaire utilise une autre langue que le français.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

**Projet de Règlement n° 320 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux / Avis de motion**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 320 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site Internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

**En conséquence, avis de motion** est donné par la conseillère **Claudie Létourneau**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 320 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ».

---

**Résolution 2025-08-222**

---

**Opération Nez rouge région Granby-Cowansville 2025 / Demande de soutien financier**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'octroyer une commandite de 250 \$ à Opération Nez Rouge région Granby-Cowansville pour leur édition 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

**Résolution 2025-08-223**

---

**Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité civile avec la Ville de Farnham / Renouvellement et autorisation de signature**

---

**Considérant** l'entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité civile intervenue le 15 juin 2022 entre la Ville de Saint-Césaire et la Ville de Farnham;

**Considérant** qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'approuver le renouvellement de l'entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité civile avec la Ville de Farnham.

**Et** d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tout document permettant le renouvellement de l'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

---

**Projet de Règlement n° 300-02 modifiant le Règlement 300 concernant la circulation et le stationnement / Avis de motion**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 300-02 modifiant le Règlement 300 concernant la circulation et le stationnement » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site Internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

**En conséquence, avis de motion** est donné par le conseiller **Jacques Bienvenue**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement no 300-02 modifiant le Règlement 300 concernant la circulation et le stationnement ».

---

**Résolution 2025-08-224**

---

**Poste de journalier en eau potable et en eaux usées au service des Travaux publics / Embauche**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'embaucher de M. Kevin Binette au poste de journalier en eau potable et eau usée au service des Travaux publics, lequel entrera en fonction le 18 août 2025.

La rémunération associée à ce poste de journalier en eau potable et en eaux usées est établie selon l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur des emplois cols bleus.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'entrée en fonction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

**Résolution 2025-08-225**

---

**Contrat de déneigement et de déglçage route 233, rue Notre-Dame de la route 112 à l'avenue Denicourt / Octroi de contrat et autorisation de signature**

---

**Considérant** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) soumet à la Ville de Saint-Césaire, un nouveau contrat de déneigement, déglçage et fourniture de matériaux au montant de 6 538,05 \$ pour la saison 2025-2026 pour la rue Notre-Dame (route 233), longueur pondérée de 0.786 km pour une durée d'une année incluant une clause de renouvellement pour 2 années supplémentaires;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser la directrice générale et assistante greffière ou en son absence la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat de déneigement, déglçage et

**Séance ordinaire du 12 août 2025**

fourniture de matériaux pour la rue Notre-Dame (route 233) avec le MTMD pour la saison 2025-2026 avec option de renouvellement de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-226**

**Tables Halte Routière / Acquisition**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition de 15 tables rectangles à la Halte Routière à l'entreprise Uline Canada au coût de 25 298,97 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la précommande datée du 19 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-227**

**Résolution 2025-07-203 – Installation d'un abreuvoir au parc Neveu / Abrogation**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'abroger la résolution 2025-07-203 – Installation d'un abreuvoir au parc Neveu, puisque des modifications ont été apportées quant à la relocalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-228**

**Saleuse pour le camion dompeur F-550 / Acquisition**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'une saleuse pour le F-550 pour les besoins en déneigement, à l'entreprise B.D.J. Ménard inc., de Saint-Paul-d'Abbotsford au coût de 19 321 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 1745 datée du 7 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-229**

**Pelle pour le camion F-550 / Acquisition**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'une pelle pour le F-550 pour les besoins en déneigement, à l'entreprise B.D.J. Ménard inc., de Saint-Paul-d'Abbotsford au coût de 21 779,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 2033 datée du 7 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

**Résolution 2025-08-230**

**Convoyeur pour la saleuse / Acquisition**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un convoyeur pour la saleuse pour les besoins en déneigement, à l'entreprise B.D.J. Ménard inc., de Saint-Paul-d'Abbotsford au coût de 14 750 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 1711 datée du 24 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-231**

**Travaux d'électricité à la station de pompage Côté / Octroi de contrat**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour des travaux d'électricité pour la station de pompage Côté à Vitech Électrique inc., de Saint-Césaire, au montant de 42 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 20250717D datée du 17 juillet 2025, conformément à la demande de prix volontaire acheminée le 26 juin 2025. Ladite dépense est affectée au surplus accumulé libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-232**

**Visites subséquentes pour des suivis de mouvements de sols – 1140-1142 rue Leclair / Octroi de contrat**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour des suivis de mouvements de sols au 1140-1142, rue Leclair à Groupe Civitas inc., de Granby, au montant de 10 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service datée du 18 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-233**

**Préparation de la demande d'aide financière dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Rosalie (avenant) / Octroi de contrat**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour la préparation de la demande d'aide financière dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Rosalie à Tetra Tech QI inc., de Granby, au montant de 5 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service numéro 51015TT (10OSV) datée du 17 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

**Résolution 2025-08-234**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation - Projet remplacement d'un ponceau sur le rang Rosalie / Dépôt d'une demande**

---

**Considérant** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**Considérant** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**Considérant** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux.

**Considérant** que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Isabelle François, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Considérant** que la Ville a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Isabelle François, directrice générale ou en son absence, Madame Micheline Quilès, la trésorière et directrice générale adjointe sont dument autorisées à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

**Résolution 2025-08-235**

**Remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat**

---

**Considérant** l'échéance d'ouverture de soumissions le 6 août 2025, dans le cadre de l'appel d'offres de demande de prix volontaire n° TPV 202507.10;

**Considérant** que 2 entreprises ont déposé une soumission :

Nom de l'entreprise	Montant (Incluant les taxes)
Excavation St-Césaire inc.	82 269,38\$
Gestion Dexsen inc.	93 069,39\$

**Considérant** qu'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avère conforme;

**Considérant** la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc.;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue à Excavation St-Césaire inc., de Saint-Césaire, au montant de 82 269,38 \$ incluant les taxes, tel qu'il appert de la soumission signée le 5 août 2025. Ladite dépense est affectée au surplus accumulé libre.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-236**

**Surveillance de chantier et surveillance de bureau dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat**

---

**Considérant** les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue;

**Considérant** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la surveillance de chantier et de bureau des travaux;

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour la surveillance de chantier et de bureau dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue à Tetra Tech QI in., de Granby, au montant de 17 750 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission 54207TT 10OSV datée du 16 juin 2025. Ladite dépense est affectée au surplus accumulé libre.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

#### Résolution 2025-08-237

##### **Surveillance et contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue / Octroi de contrat**

---

**Considérant** les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue;

**Considérant** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux;

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'octroyer un contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang de la Grande-Barbue à Environnement LCL inc., de Granby, au montant de 8 125 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission déposée le 7 août 2025. Ladite dépense est affectée au surplus accumulé libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2025-08-238

##### **DM-05-2025 concernant l'implantation d'une enseigne pour le 660, route 112**

---

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure DM-05-2025 est présentée par la mandataire, Madame Mélissa Brisebois et se rattache au PIIA-09-2025;

**Considérant** que l'approbation de cette demande de dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'une enseigne isolée en cour avant de l'immeuble susmentionné, dont la superficie sera de 7,3 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage n o 92-2005 et amendements fixe plutôt cette superficie maximale à 6 mètres carrés, octroyant ainsi une dérogation de 1,3 mètre carré sur la norme en vigueur.

**Considérant** que cette situation est décrite aux documents fournis par la mandataire en date du 19 juin 2025;

**Considérant** qu'au terme de son analyse, complétée le 31 juillet 2025, le CCU recommande d'approuver cette demande de dérogation mineure;

**Considérant** qu'un avis public est diffusé sur le site web et babillard municipal depuis le 23 juillet 2025, étayant la nature et l'effet de cette dérogation mineure;

**Considérant** qu'aucune personne ne s'est manifestée à l'égard de la présente demande lors de la séance ordinaire du 12 août 2025;

**Considérant** que le conseil municipal est d'avis que cette demande de dérogation mineure satisfait aux critères d'analyse et d'éligibilité contenus au Règlement n° 14 sur les dérogations mineures et amendements;

**Considérant** que la mandataire a démontré qu'elle subirait un préjudice sérieux advenant un refus de la présente demande;

**Séance ordinaire du 12 août 2025**

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'approuver la demande de dérogation mineure DM-05-2025 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-239**

**PIIA-09-2025 concernant l'installation d'une enseigne commerciale au 660, route 112**

---

**Considérant** la demande de PIIA présentée par Madame Mélissa Brisebois, mandataire, concernant l'installation d'une enseigne commerciale pour l'immeuble cité en objet ;

**Considérant** que cette demande s'accompagne de la DM-05-2025 ;

**Considérant** que tout projet de nouvelle enseigne accessoire à un usage principal s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du Règlement n° 69 portant sur les PIIA et amendements;

**Considérant** que les officiers municipaux ont procédé à l'analyse du projet, notamment en vertu du Règlement n° 92-2005 de zonage et amendements, et que ce dernier s'y est avéré conforme;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme juge que ce projet de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus au Règlement n° 69 sur les PIIA et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la demande de PIIA-09-2025 telle que présentée par la mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

---

**Le conseiller M. Denis Chagnon déclare avoir un intérêt quant au point d'adoption suivant et se retire des délibérations.**

**Résolution 2025-08-240**

**PPCMOI-01-2025 afin de permettre l'occupation à des fins « d'habitation » du rez-de-chaussée (RDC) et du sous-sol (SS) du bâtiment portant l'adresse civique du 1000-1002, rue Notre-Dame, situé en zone n° 205 et implanté au lot n° 1 592 801 / Premier projet de résolution**

---

**Considérant** le Règlement numéro 181 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Césaire et la demande introduite en l'espèce par Monsieur Jonathan Chagnon, mandataire, concernant le bâtiment décrit en objet;

## Séance ordinaire du 12 août 2025

**Considérant** que cette demande de PPCMOI vise à autoriser pour ce bâtiment l'occupation à des fins « d'habitation » de son RDC et de son SS, sous réserve des sous-classes d'usage applicables en l'espèce, comme prévues au Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** qu'au terme de ses délibérations, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser le PPCMOI-01-2025 sous certaines conditions;

**Considérant** que cette demande respecte les orientations et objectifs d'aménagement énoncés au règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire n° 91-2005 et amendements, notamment ceux contenus à son article n° 2.1.2, soit :

- Favoriser une offre résidentielle diversifiée afin de répondre aux besoins de différentes clientèles;
- Favoriser la densification du nombre de logements à l'intérieur du périmètre urbain.

**Considérant** que le lot n° 1 592 801 s'avère conforme au règlement de Lotissement n° 93-2005 et amendements;

**Considérant** qu'aucune rénovation, aucun agrandissement, aucune opération cadastrale et aucun nouveau branchement n'accompagne la présente demande;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder le PPCMOI-01-2025 afin de permettre l'occupation à des fins « d'habitation » du rez-de-chaussée (RDC) et du sous-sol (SS) de l'immeuble portant l'adresse civique du 1000-1002, rue Notre-Dame, située en zone n° 205 et portant le n° de lot 1 592 801:

- 1) Maintenir l'usage commercial au RDC du bâtiment portant l'adresse civique du 1004-1006, rue Notre-Dame [Burton pub];
- 2) Assurer la conformité de l'aire de stationnement desservant l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Le conseiller M. Denis Chagnon réintègre les délibérations pour les points d'adoption suivants.**

### Résolution 2025-08-241

#### Deuxième projet de Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales / Adoption

---

**Considérant** que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

**Considérant** qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Jacques Bienvenue lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

## Séance ordinaire du 12 août 2025

**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 août 2025;

**Considérant** qu'une copie du deuxième projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet de réviser certaines normes relatives aux éoliennes commerciales, notamment celles de la distance séparatrice et de la hauteur;

**Considérant** que ce projet de règlement contient des objets susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

**Considérant** que plusieurs citoyens se sont manifestés pour émettre des commentaires sur le premier projet de règlement et que le conseil municipal a annoncé le report de l'adoption du deuxième projet de règlement lors de l'assemblée publique de consultation;

**Considérant** que le projet de règlement a été dûment présenté et que le vote a été demandé à l'égard de l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire des points d'adoption;

**Considérant** que le vote a été majoritaire afin d'adopter le deuxième projet de règlement de la façon suivante :

- **Votes pour l'adoption du deuxième projet de règlement : 5**
  - **Monsieur Luc Forand, maire**
  - **Madame Joanie Généreux, conseillère**
  - **Monsieur Michel Denicourt, conseiller**
  - **Monsieur Michel Deschamps, conseiller**
  - **Madame Claudie Létourneau, conseillère**
  
- **Votes contre l'adoption du deuxième projet de règlement : 2**
  - **Monsieur Jacques Bienvenue, conseiller**
  - **Monsieur Denis Chagnon, conseiller**

**En conséquence, il est proposé par la voix majoritaire des votes**

**Et résolu** d'adopter le deuxième projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales » sans modification;  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2025-08-242

#### **Deuxième projet de Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone 215 / Adoption**

---

**Considérant** que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

## Séance ordinaire du 12 août 2025

**Considérant** qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Deschamps lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 août 2025;

**Considérant** que les citoyens ont eu la chance de se manifester pour émettre des commentaires sur le premier projet de règlement et que le conseil municipal désire adopter le deuxième projet de règlement sans modification;

**Considérant** qu'une copie du deuxième projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-86 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** que ce règlement a pour objet d'instaurer la zone n° 215 dans le secteur de « l'entrée de Ville », et d'y reconnaître les usages résidentiels existants au rez-de-chaussée des immeubles concernés;

**Considérant** que ce projet de règlement contient des objets susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adopter le deuxième projet de règlement intitulé : « Règlement 92-2005-86 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements visant à instaurer la zone n° 215 »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Résolution 2025-08-243

### Poste de responsable de la bibliothèque / Permanence

---

**Considérant** que Madame Frédérique St-Jacques a été embauchée le 3 février 2025 au poste de responsable de la bibliothèque pour la Ville de Saint-Césaire et que sa période de probation se termine le 3 août 2025;

**Considérant** que la direction générale et la directrice du service des loisirs, vie culturelle et communautaire sont satisfaites du travail accompli et recommande sa permanence;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'accorder la permanence à Madame Frédérique St-Jacques au poste de responsable de la bibliothèque de la Ville de Saint-Césaire à partir du 3 août 2025 avec tous les avantages rattachés à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 12 août 2025

**Résolution 2025-08-244**

**Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Demande d'aide financière**

---

**Considérant** que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser Madame Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, Madame Micheline Quilès la trésorière et directrice générale adjointe, à signer au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;

Il est également résolu de confirmer que Madame Joanie Généreux est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2025-08-245**

**Résolution 2025-04-104 – Mandat de services professionnels pour le changement d'alimentation du transfo au complexe sportif / Abrogation**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'abroger la résolution 2025-04-104 – Mandat de services professionnels pour le changement d'alimentation du transfo au complexe sportif, puisque qu'une autre résolution (2025-05-157) a été adoptée à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Affaires nouvelles**

**Correspondances**

**Communication du maire**

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

**Fin de la séance.**

**Séance ordinaire du 12 août 2025**

\_\_\_\_\_  
Luc Forand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Bernier  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

- |             |             |             |             |             |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2025-08-219 | 2025-08-220 | 2025-08-222 | 2028-08-224 | 2025-08-225 |
| 2025-08-226 | 2025-08-228 | 2025-08-229 | 2025-08-230 | 2025-08-231 |
| 2025-08-232 | 2025-08-233 | 2025-08-235 | 2025-08-236 | 2025-08-237 |

\_\_\_\_\_  
Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe